

Extrait du hurigny.fr

<http://hurigny.fr/spip.php?article1830>

# Les usagers de la bibliothèque pourront emprunter plus de livres

- Actualités - Revue de presse -

Date de mise en ligne : vendredi 15 décembre 2017

---

**hurigny.fr**

---

Le Maire d'Hurigny, Dominique Deynoux, a réuni son conseil municipal lundi soir. Le fonctionnement de la bibliothèque et la Marianne du civisme ont notamment été évoqués.

### Bibliothèque

Dominique Deynoux, le maire d'Hurigny, a rappelé lundi soir le fonctionnement de la bibliothèque municipale, à savoir sa gestion par une équipe de bénévoles assistée de Florence Perrot, employée communale. Le Conseil municipal a choisi de garder cette organisation mais a modifié le règlement intérieur sur d'autres points : afin de répondre aux attentes des lecteurs, chaque usager pourra désormais emprunter cinq livres, dont une nouveauté, pour une durée de trois semaines.

A compter du 1er janvier, chaque usager devra aussi s'acquitter de la somme de 4.70 Euros pour toute inscription valable durant un an à compter de la date d'enregistrement. Le tarif est porté à 9.40 Euros pour les personnes non domiciliées dans la commune.

### Marianne du civisme

La Commune d'Hurigny a par ailleurs reçu la Marianne d'or du Civisme pour son niveau de participation aux élections présidentielles (88.45 % au 1er tour et 84.60 % au 2è tour) et législatives 2017 (59.57 % au 1er tour et 51.38 % au 2è tour) dans la catégorie des communes de 1 001 à 3 500 inscrits. Le Maire rappelle qu'à l'occasion des élections présidentielles en 2012, la commune avait reçu la Marianne d'argent.

### Aménagement du monument aux morts

Les ifs qui entourent le monument aux morts ont pris une telle ampleur qu'ils dissimulent le monument et cachent la vue sur le centre du village. Le conseil municipal décide d'abattre ces arbres. Une réflexion visant à restructurer et à aménager cet espace à l'occasion du centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale est en cours.